

La normalisation dans le domaine des tramways

Le cadre de la normalisation actuelle

1 – Le Mandat M/486

La commission européenne a donné, en 2011, mandat¹ au CEN et CENELEC de lancer des travaux de programmation et de normalisation dans le domaine du rail urbain compte-tenu notamment de l'essor important des modes de transports concernés (tramways, métros, systèmes ferroviaires légers), ceci afin d'accompagner leur évolution.

La même année, les associations ferroviaires représentatives du secteur UITP et UNIFE ont annoncé la publication d'un ensemble « d'exigences fondamentales » à utiliser comme référence pour l'exécution du mandat M/486, éditées en 2013. Ces exigences sont devenues le Guide 26 du CEN-CENELEC « *Applications ferroviaires – Préparation de normes de conception de systèmes ferroviaires urbains, construction, fabrication, opérations et maintenance* »².

2 – Le guide 26 CEN/CENELEC – Juin 2013 – Applications ferroviaires – Préparation des normes pour la conception, la construction, la fabrication, l'exploitation et la maintenance des réseaux ferroviaires urbains

Ce Guide est la référence pour le développement de normes pour le rail urbain le long du mandat M/486. L'objet de ce document est de donner les lignes directrices pour la préparation des normes pour la conception, la construction, la fabrication, l'exploitation et la maintenance des réseaux ferroviaires urbains.

Ces lignes directrices ont pour objet d'être utilisées notamment par CEN/TC256 et CLC/TC9X et tous ceux qui sont potentiellement concernés par la préparation des normes pour la conception, la construction, la fabrication, l'exploitation et la maintenance des réseaux ferroviaires urbains.

Ces travaux de normalisation se tiennent depuis 2013 et ont, pour la plupart des groupes de travail, déjà quelques réunions à leurs actifs. Leur progression est variable selon les thématiques et les prises de position des institutions et entreprises.

Les travaux en cours auxquels participe le STRMTG

WG 2 – Matériel roulant – Exigences structurelles – WI 750 Conception des bouts avant des tramways et véhicules ferroviaires légers vis-à-vis de la sécurité des piétons

Objet = Définir des règles de conception au niveau européen des bouts avant des tramways et véhicules ferroviaires légers vis-à-vis de la sécurité des piétons

- Pilote du sous-groupe : Stadler
- Projet de rapport technique (pas de statut de norme dans un premier temps) à produire avant 2019

WG 2 – Matériel roulant – Exigences structurelles – Révision de la norme EN 15 227 – Exigences de sécurité contre collision pour caisses des véhicules ferroviaire

Objet = Définir les exigences de sécurité passive des structures de caisses des véhicules ferroviaires pour réduire les conséquences des accidents en cas de collision

- Publication de la norme second semestre 2018 avec un nouveau scénario de collision pour les tramways.

¹Mandat consultable à l'adresse: <http://www.etsi.org/images/files/ECMandates/m486.pdf>

²Guide consultable à l'adresse : <http://www.cencenelec.eu/standards/Guides/Pages/default.aspx>

WG37 – Cabine de conduite – Projet de nouvelle norme pr EN 16 186-5 – Visibilité en tramway

Objet = Définir les règles générales de visibilité des cabines de tramway

- Pilote du sous-groupe : Alstom
- Travaux d'élaboration en cours

WG9 – Signalétique lumineuse et signalétique au sol – Projets de nouvelles normes :

Pr EN 13 272-2 – Éclairage électrique pour matériel roulant des systèmes de transport public – Partie 2 : Systèmes du rail urbain.

Pr EN 15 153-3 – Dispositifs externes d'avertissement optiques et acoustiques – Partie 3 : Dispositifs externes d'avertissement optiques pour le rail urbain.

Pr EN 15 153-4 – Dispositifs externes d'avertissement optiques et acoustiques – Partie 4 : Avertisseurs sonores pour le rail urbain

Objet = Définir les exigences relatives à l'éclairage intérieur, à l'éclairage extérieur et aux avertisseurs sonores des matériels roulants urbains.

- Enquête publique terminée
- Examen des commentaires réalisé en mai 2018
- Vote formel à prévoir fin 2018
- Publication des normes en 2019

WG 47 – Freinage – Révision de la norme 13 452-1 Systèmes de freinage des transports publics urbains et suburbains

Objet = Mise à jour des exigences minimales et maximales pour les systèmes de freinage et leurs performances.

- Une première réunion du groupe miroir français en mars 2018
- Pilote du sous-groupe à définir
- Premiers travaux du sous-groupe à l'automne 2018

WG 14 – Fiche concernant la signalisation en rail urbain (hors métro) – Projet de nouvelle norme pr EN 50 668 – Systèmes de contrôle et de signalisation pour rail urbain sans système de gestion des véhicules (non UGTMS)

Objet= Définir les exigences des systèmes de signalisation et de contrôle pour le rail urbain dont l'exploitation s'effectue en conduite à vue.

- Pilote du sous-groupe : UKTram
- Enquête publique en cours (délai de formulation des commentaires sur le projet de norme au 1^{er} juin 2018)